

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10632

présenté par

M. Woerth, M. Viry, Mme Dalloz, M. Door, M. Cherpion, M. Bazin, M. Vialay, M. Kamardine, M. Perrut, M. Ramadier, M. Reda, Mme Louwagie, M. Cinieri, M. Schellenberger, M. Masson, Mme Le Grip, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Poletti, M. Teissier, M. Forissier, Mme Anthoine, M. Ciotti, Mme Bonnivard, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Levy, M. de Ganay, M. Brochand, Mme Bazin-Malgras, Mme Duby-Muller, Mme Valentin, Mme Brenier et M. Dive

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir l'équilibre financier du système de retraites, il apparaît nécessaire de repousser l'âge de la retraite à 65 ans pour tous. Pour l'atteindre à horizon 2033, il convient de faire débiter cette période de transition dès 2021.